



Version du 09/01/2026

Programme de formation

Le Responsable Unique de Sécurité



GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>



Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail.

Objectifs :

De maîtriser la réglementation, dans le cadre d'un **groupement d'Établissements Recevant du Public (ERP) et Immeuble de Grande Hauteur (IGH)**, le **RUS** est l'interlocuteur privilégié des autorités publiques (comme la commission de sécurité) pour l'application du règlement de sécurité incendie.

Modalité Pédagogique

Méthodes pédagogiques : Études de marchés, études de cas clients, mise en situation sur des cas pratiques sur la situation du client.

Outils pédagogiques : Logiciel / Guide PDF / Plateforme LUDO-TECH, Facebook.

Supports pédagogiques : Livret digital téléchargeable sur le Site pour chaque stagiaire.

Accessibilité : Merci de nous contacter pour toute demande d'aménagement spécifique pour personnes en situation d'handicap. Nous nous efforcerons de répondre au mieux à votre besoin.

Lieux: Interne ou Intra.

Prérequis: Aucun prérequis nécessaire.

Niveau exigé : Débutant.

Formateur : SSIAP, IPRP

Tarif: Sur demande de devis.

Modalités et délais d'accès :

L'inscription est réputée acquise lorsque la convention a bien été signée.

Les délais d'accès à l'action sont : 15 jours+.



Durée selon la structure après étude :

3 jours (21 heures)

2 jours (14 heures)

1 jour (07 heures)

Horaire: 09h00 à 12h30 / 13h30 à 17h00

Public concerné

Personnes amenées à exercer une fonction de Responsable unique de sécurité.

Stagiaires : 4 à 10 personnes.

Programme

1) Avant la formation

- Questionnaire de positionnement pour identifier ses propres axes de progrès.

1 Missions Administratives

- **Représenter** la direction unique auprès de la commission de sécurité lors des visites (ouverture, périodiques, contrôle).
- **Tenir et mettre à jour le Registre de Sécurité** pour l'ensemble des équipements et parties communes, centralisant tous les documents de traçabilité (PV, rapports de vérifications, plans, etc.).
- **Centraliser et transmettre les dossiers techniques de travaux et d'aménagements** aux autorités compétentes (en y apposant son visa après vérification).
- **Réceptionner et transmettre** les courriers émanant de l'autorité administrative aux différents exploitants.
- **Rédiger** le cas échéant le Schéma d'Organisation Global de la Sécurité (SOGS).

2. Missions d'Information.

- **Informier** les exploitants (locataires, propriétaires) des règles spécifiques à respecter en matière de prévention des risques d'incendie et de panique.
- **Diffuser** les observations et prescriptions émises par la commission de sécurité ou les organismes de contrôle.
- **Organiser les exercices périodiques d'évacuation** et l'instruction des personnels.

GUEGUEN-FORMATION : GUEGUEN-FORMATION 46 route de Tonquédec 22300 PLOUBEZRE
SIRET 494 799 760 00025

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53220878422 auprès du préfet de région de BRETAGNE.

<https://www.cgueguen-formation.fr/> <https://www.facebook.com/formateur.cg22>



- **Alerter** les propriétaires ou le gestionnaire sur les problèmes de sécurité incendie.

3. Missions de Coordination et de Contrôle.

- **S'assurer de la fonctionnalité et de l'utilisabilité** des équipements et installations de sécurité (extincteurs, alarmes, éclairages de secours, etc.).
- **Coordonner et suivre** les vérifications réglementaires et la maintenance des installations.
- **Veiller à la levée des prescriptions** de la commission de sécurité et des observations des organismes de contrôle et techniciens.
- **Mettre en œuvre les moyens de première intervention** et participer à l'évacuation du public en cas d'incident.

4. Mise en application sur site.

Evaluation : À l'issue de la formation (sous forme de QCM ou d'études de cas),

Attestation validation des acquis

Attestation de Fin de formation